

Syndicat intercommunal d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient

Vendeuvre sur Barse
Le 15 septembre 2011



Les bouchons

La plupart de nos emballages sont munis de bouchons qui sont de différentes formes et de différentes matières.

Quels sont les bouchons qui doivent être retirés des emballages ou ceux qui peuvent y rester pour pouvoir être recyclés ?



Au quotidien triions malin !

Les emballages en verre				Bouchons de liège à retirer	
				Capsules à retirer	
				Bouchons métalliques à retirer	
Les emballages métalliques			Bouchons en plastique à retirer		
Les emballages plastiques et briques alimentaires				Bouchons avec ressorts à retirer	
				Bouchons en plastique à laisser sur les emballages	

Rappels :

- les sacs de tri servent **exclusivement** à la collecte sélective ;
- pensez à bien remplir et fermer les sacs jaunes ;
- pensez à bien écraser à plat vos bouteilles en plastiques.

Un doute : contacter le SIEDMTO au **03 25 41 08 03**

**Offrez une seconde vie à vos déchets,
avec le SIED, triez !**

SIEDMTO - 15, rue de la Côte d'Or – 10140 VENDEUVRE SUR BARSE
Tél. : 03 25 41 08 03 – Fax : 03 25 41 66 60 – E-mail : siedmto@orange.fr



Infos déchetteries

Les horaires d'ouverture des déchetteries varient avec le changement d'heure national.

Les horaires d'été sont en rouge

Rappel : passage à l'heure d'hiver le 31 octobre 2011

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Brienne le Château		14h/17h 15h/18h	9h/12h	14h/17h 15h/18h		9h/12h 14h/17h 9h/12h 15h/18h
Lusigny sur Barse	9h/12h 9h/12h		15h/18h	9h/12h 9h/12h		9h/12h 14h/17h 9h/12h 15h/18h
Piney		9h/12h 9h/12h	15h/18h	9h/12h 9h/12h		9h/12h 9h/12h
Vendeuvre sur Barse	14h/17h 15h/18h		9h/12h	14h/17h 15h/18h		14h/17h 15h/18h

Dernier véhicule accepté 10 minutes avant la fermeture, soit 11h50 et 16h50 ou 17h50.
Cela pour que les agents puissent ranger et nettoyer afin de mieux vous accueillir le jour suivant.

Les déchets verts et les feux de jardin



En France, les déchets verts (tonte de pelouse, taille de haies, ...) sont considérés comme des ordures ménagères. Le Règlement Sanitaire Départemental de l'Aube du 30 juin 1983, modifié en août 2009, dans son article 84 interdit le brûlage des ordures ménagères.



En conséquence, **le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit**. En effet, il y a risque de gênes pour le voisinage, risque d'incendies. De plus, les fumées émettent des polluants tels que des particules fines, des produits toxiques ou cancérigènes.

Il existe des solutions pour l'élimination des déchets verts :

- Le **compostage individuel** :

Déchets que vous pouvez composter :

Déchets de jardin	Déchets de cuisine
Tonte de gazon ou d'herbe	Epluchures (éviter les agrumes)
Orties, pissenlits	Coquilles d'œufs
Déchets du potager	Marc de café avec filtre
Mauvaises herbes	Sachets de thé
Taille de haies	Fruits et légumes gâtés
Feuilles mortes, fleurs et plantes fanées	Coquilles de noix, noisettes...



Des composteurs sont disponibles au SIEDMTO à Vendeuvre Sur Barse :

- Plastique de 400 litres 25 €
- Bois de 360 litres 31 €
- Bois de 565 litres 36 €



- La **déchetterie** :



Une benne à déchets verts est à votre disposition dans chaque déchetterie du SIEDMTO pour y déposer vos déchets de jardin.



Le Vice-président
Chargé de la commission Communication,

C. BRANLE

Le Président
du SIED,

P. DYON

S I E D M T O - 15, rue de la Côte d'Or – 10140 VENDEUVRE SUR BARSE
Tél. : 03 25 41 08 03 – Fax : 03 25 41 66 60 – E-mail : siedmto@orange.fr